

**DEMANDE D'INSCRIPTION
AUX ÉPREUVES DE REMPLACEMENT**

Article D. 334-19 et article D. 336-18 du code de l'éducation :

À envoyer au plus tard pour le 26 juin 2018 pour les candidats n'ayant pu être présents aux épreuves écrites (anticipées et terminales), le **29 juin 2018** pour les épreuves orales terminales, le **5 juillet 2018** pour les épreuves anticipées orales, et le **10 juillet 2018** pour les candidats n'ayant pu être présents aux épreuves du second groupe.

Les candidats qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves organisées au cours ou à la fin de l'année scolaire peuvent, sur autorisation du recteur, se présenter aux épreuves ou parties d'épreuve de remplacement correspondantes, organisées au début de l'année scolaire suivante.

Nom du candidat :

Prénom(s) du candidat :

Date de naissance :

Établissement :

Baccalauréat : général épreuves anticipées
 technologique épreuves terminales

Série/Spécialité :

demande mon inscription aux épreuves de remplacement du baccalauréat suivantes (joindre obligatoirement un justificatif : courrier, certificat médical ou tout autre pièce justifiant l'empêchement) :

Epreuves de remplacement :
.....
.....
.....
.....

La session de remplacement ne comporte pas d'épreuves d'éducation physique et sportive ni d'épreuves facultatives.

Les notes obtenues à la session de juin, à l'épreuve d'éducation physique et sportive et, le cas échéant, aux épreuves facultatives sont reportées et prises en compte lors de la session de septembre.

Fait à

le

Signature du candidat
ou de son représentant légal s'il est mineur :

Courrier à renvoyer :

au Rectorat de l'académie de Limoges / Division des Examens et Concours
Bureau des baccalauréats général et technologique [DEC 1]
13 Rue François Chénieux 87031 Limoges Cedex - Courriel : ce.dec@ac-limoges.fr